

LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE

Tarifications 2019

⇒ **Salle Gordini**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'augmenter** le montant de la location de la grande salle pour une journée, il sera de 240,00 € pour 2019 et **de maintenir** les autres montants de la tarification pour l'année en cours.

⇒ **Salle des associations**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'augmenter** le montant de la location : pour un vin d'honneur (à 60 €), pour une réunion (à 40 €) pour 2019 et **de maintenir** les autres montants de la tarification pour l'année en cours

⇒ **Location vaisselle et percolateur**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'augmenter** le montant de la location de la vaisselle (à 35 €) pour 2019, **de facturer** la vaisselle cassée si besoin, comme indiqué dans le règlement intérieur, d'intégrer cela à la régie de recettes et **de maintenir** le montant de la location du percolateur.

⇒ **Nettoyage, concessions cimetière, photocopies et télécopies, location tables et chaises**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de maintenir** la tarification 2018 pour le nettoyage des salles, les concessions de cimetière, les photocopies et télécopies et la location des tables et des chaises, au titre de l'année 2019.

Règlement intérieur des salles communales

A l'occasion du vote de la tarification 2019, il est proposé de modifier le règlement intérieur des salles municipales afin de cadrer les locations et prêts de salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de valider** et **d'accepter** le règlement intérieur des salles communales.

Contrat Segilog 2018-2021

Il est proposé de renouveler le contrat avec la société SEGILOG pour une durée de trois ans à compter du 15 décembre 2018. Le coût annuel s'élève à 2 313,00 € HT auquel s'ajoute un montant de 257,00 € HT par an de maintenance et de formation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de reconduire** le contrat avec la société Segilog.

Lotissement La Lande de la Cour Neuve Validation des devis SDE35

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la viabilisation du lotissement La Lande de la Cour Neuve, le SDE35 intervient pour la réalisation des raccordements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de valider** le devis du SDE35 pour un coût à charge de la commune de 11 880,00 € net (TVA récupérée directement par le SDE35).

Marché rénovation et extension de la Mairie Validation des avenants

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie, certaines modifications de prestations ont été demandées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'accepter** les offres des sociétés Vignons Constructions pour une plus-value d'un montant de 7 574.70 €, de Jolivel-Guillemer pour une plus-value de 800 € et Air V pour une moins-value de 2 423.36 € et **de dire** que les avenants correspondants seront établis.

Attribution subvention Comité des Fêtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un droit de place a été institué cette année lors du Rallycross pour les marchands ambulants. Il était convenu que cette recette serve à financer une partie du nettoyage du centre bourg d'après bal. Le règlement de cette facture étant réalisé par le Comité des fêtes, il convient de leur verser la somme de 1 000,00 € reçue à ce titre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'attribuer** une subvention d'un montant de 1 000,00 € au Comité des Fêtes.

Convention RASED Guipry-Messac

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter de conventionner avec la commune de Guipry-Messac pour la répartition des charges de fonctionnement du RASED de façon annuelle, proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés dans la commune (soit 4 % du fonctionnement total).

Demande de modification horaires Ecole Publique

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une dérogation exceptionnelle avait été acceptée par l'Education Nationale pour 2018-2019 autorisant la modification des horaires suite au passage nécessaire à 2 services au restaurant scolaire. Cette dérogation n'ayant été accordée que pour un an seulement, il convient de demander son renouvellement à partir de la rentrée scolaire 2019 pour une durée indéterminée.

Après consultation des parents d'élèves, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, décide de **demande** à l'inspection académique la modification des horaires de l'école publique à partir de la rentrée 2019-2020 de la façon suivante : 8h45-12h/14h-16h45.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **renoncer** à exercer son droit de préemption sur la parcelle E 333, située 2 rue Saint André.

Attribution aide sociale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **valider** l'attribution d'une aide de secours d'urgence d'un montant de 75 €.

Acquisition de pare-ballons au stade - Validation du devis et demande de subvention auprès de la Ligue de Football Amateur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **valider** le devis de la société SCLA pour l'acquisition de clôtures pare-ballons au stade pour un montant de 8 584,22 € TTC sous condition d'attribution de la subvention et **d'accepter** de solliciter une subvention auprès de la Ligue de Football Amateur.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE

Classement de voie : rue de l'Avenir

La rue a été métrée et mesure, pour le moment, 250 m (100 mètres phase 1 et 150 mètres phase 2).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **valider** le classement de la voie de la rue de l'Avenir, d'une longueur totale de 250 mètres.

Syndicat des Bruyères :

Rapport sur le prix et la qualité du service

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **prendre acte** du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2017 du Syndicat Les Bruyères.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE (suite)

Révision Plan Local d'Urbanisme : Débat sur les orientations du PADD

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est un document à caractère obligatoire composant le Plan local d'urbanisme (PLU) qui doit être débattu en Conseil municipal. Il exprime les ambitions et volontés de la collectivité dans le respect des grands principes imposés par la loi.

Le PADD de Lohéac est composé de 3 axes :

Axe 1 : Organiser la vie de la commune au sein de l'agglomération

Axe 2 : Une identité et un cadre de vie rural à préserver

Axe 3 : Conforter le rayonnement économique et touristique de la commune

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, décide de **prendre acte** de la tenue ce jour en séance du débat portant sur les orientations du PADD et de **valider** l'établissement de linéaires commerciaux.

Amendes de police 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation de plusieurs travaux pouvant rentrer dans les critères d'éligibilité :

- marquage au sol résine parking rue du Marchix, fourniture et pose de clou parking rue de Rennes (1 233,00 € H.T.)

- création stop chemin des Loumettes, rue de l'Europe (214,50 € H.T.)

- signalisation des deux parkings, places réservées aux personnes en situation de handicap et stop (868,68 € H.T.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **définir** les projets demandés au titre des amendes de police 2019 et **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les amendes de police 2019.

Demande de subvention de la MJC : Festival Cirqu'en Fête

La MJC organise la 4^e édition du festival « Cirqu'en Fête » du 12 au 19 avril 2019. Il sera proposé un spectacle sur Lohéac. Celui-ci étant payant pour les lohéaciens et se déroulant dans une salle communale prêtée gracieusement, le Conseil Municipal a proposé de minorer ce montant.

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 3 voix abstentions, décide **d'accepter** l'attribution d'une subvention pour le Festival « Cirqu'en Fête » d'un montant de 200 €.

Sonorisation des cloches de l'Eglise **Validation du devis**

Monsieur le Maire rappelle que la sonorisation des cloches de l'église communale est défectueuse. Cette dépense sera partagée, à parts égales entre la commune et la paroisse. 3 entreprises ont été contactées, trois devis ont été reçus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **valider** le devis de l'entreprise Bodet pour un montant de 6 575,00 € H.T.

Lotissement Lande de la Cour Neuve **Conventions de servitude**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'accepter** la mise en place de conventions de servitude avec le Syndicat les Bruyères et Engie.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER

SDE 35 : Adhésion au groupement **d'achat énergie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie à la présente délibération, **d'autoriser** l'adhésion de la commune de Lohéac au groupement de commandes de fourniture d'énergie.

Accueil périscolaire **enfant de 3 ans et moins**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'admettre** au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire les enfants à partir de la date anniversaire de leurs trois ans, **de dire** que l'enfant devra effectuer son inscription aux services périscolaires simultanément à son inscription à l'école et **d'intégrer** cette mention dans le règlement des services périscolaires.

Droit de préemption

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de renoncer** à exercer son droit de préemption sur les parcelles E 96, E 98, E 99 et E 100 et E 279, situées rue du Stade, et E128, située rue de la Poste.

Mise en vente d'un terrain communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de la reprise** du terrain communal situé Clos Saint-André, cadastré ZD 113, d'une surface de 180 m² environ et **de demander** la remise en état du terrain au bénéficiaire actuel.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER (suite)

CDG 35 - Contrat d'assurance des risques **statutaires du personnel - Mise en concurrence** **des entreprises d'assurances**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de mandater** le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel, **de dire** que les risques à couvrir concernent les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL, les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires, **de préciser** que la collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

Marché rénovation et extension de la Mairie **Validation des avenants**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'accepter** les offres des sociétés Gergaud avec une plus-value d'un montant de 2 700.46 € et ISO Construction d'une moins-value d'un montant de 634.68 € et **de dire** que les avenants correspondants seront établis.

Régularisation créance éteinte

Monsieur le Maire informe qu'un agent communal, a porté réclamation suite à une erreur administrative. Pour une partie du préjudice, datant de plus de 4 ans, le versement est soumis à autorisation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, décide **de refuser** la régularisation de la créance éteinte par le remboursement de la somme de 1599,63 € à l'agent communal concerné.

Soutien AMF

Résolution générale 101^{ème} congrès

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

L'intégralité des comptes-rendus des différents Conseils Municipaux sont à retrouver sur le site internet de la commune www.loheac.fr

DÉMÉNAGEMENT MAIRIE

Les services administratifs de la Mairie ainsi que l'Agence Postale seront exceptionnellement fermés du **lundi 8 au jeudi 11 avril inclus**, afin de déménager dans les nouveaux locaux.

Les agents seront joignables au 06.45.82.21.43 (numéro mis en place uniquement cette semaine là) pour les cas d'urgence ainsi que les démarches liées à l'état-civil (décès, reconnaissance anticipée).

Le courrier et les colis seront avisés à Pipriac et seront disponibles à la Poste de Pipriac pour la semaine du lundi 8 au vendredi 12 avril inclus.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

Les élections européennes se dérouleront le **dimanche 26 mai 2019 de 8 h à 18 h** dans la **salle des associations**.

Toute personne susceptible d'être intéressée pour tenir une permanence au bureau de vote, peut se manifester en Mairie, par téléphone au 02.99.34.10.20 ou par mail à mairie.loheac@orange.fr

Une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales se tiendra le **samedi 30 mars de 10 h à 12 h**.

ERRATUM

Suite à un oubli concernant l'article de l'école publique "Les Panvolettes", dans le bulletin municipal 2019, vous trouverez ci-dessous le message de remerciements de l'équipe enseignante:

« Un grand merci aux parents ayant accompagné les différentes sorties, à la municipalité et l'association de parents qui financent en grande partie nos projets et sorties et aux familles de l'école pour la confiance qu'ils nous témoignent. C'est un plaisir de faire grandir vos enfants dans ces conditions ! »

ENQUÊTE INSEE



L'INSEE réalise, entre le 15 avril et le 22 juin prochain, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

Quelques ménages seront sollicités. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous réserverez à l'enquêtrice, Madame MORO.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Dans le cadre du dispositif "Argent de poche" mis en place par Vallons de Haute Bretagne Communauté, la commune propose une mission de 15 heures rémunérée 75 €.

Sont concernés par le dispositif, les jeunes qui ont entre **16 et 18 ans non révolu**.

Il s'agit de diverses missions qui seront exercées au sein du service technique, du ménage, (...) et qui se dérouleront du 26 au 30 août 2019.

Les candidatures sont à déposer en Mairie.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le calendrier des manifestations 2019 du bulletin municipal.

En effet, le forum des associations aura lieu le **samedi 7 septembre** prochain et non pas le 6 comme indiqué.

TERRAIN COMMUNAL À VENDRE

Un terrain communal viabilisé de 594 m² est disponible au prix de 50 € du m². Il est situé rue de l'Avenir dans le lotissement de la Lande de la Cour Neuve.

Pour tous renseignements, merci de contacter la Mairie au 02.99.34.10.20.

CALENDRIER

Mars

30 & 31 : Rallye du Pays de Lohéac - Dans les rues des communes alentours

Avril

13 : Cirqu'en Fête - Salle polyvalente

20 : Repair Café - Petite salle polyvalente (9h - 12h)

20 : Tournoi de foot Juniors - Stade

28 : Championnat de Ligue - Circuit karting

Mai

1^{er} : Jardin Partagé

8 : Tournoi de foot Séniors - Stade

11 & 12 : Entraînement SuperMotard

18 : Repair Café - Petite salle polyvalente

26 : Élections européennes

26 : Vide-greniers - Centre-bourg

Juin

1 & 2 : Trophée de Bretagne

8 & 9 : Championnat de France de SuperMotard - Circuit karting

15 : Repas du Foot - Stade

15 : Repair Café - Petite salle polyvalente

